

**COMITE
MIDI-PYRENEES
RÈGLEMENT
DES COMPÉTITIONS
RÉGIONALES**



SAISON 2018-2019

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES ÉPREUVES	3
CHAPITRE 2 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1	5
CHAPITRE 3 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2	6
CHAPITRE 4 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3	7
CHAPITRE 5 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION	8
CHAPITRE 6 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2 ^{ème} SÉRIE	9
CHAPITRE 7 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1ERE SÉRIE	11
CHAPITRE 8 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN	12
CHAPITRE 9 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT EN DONNES LIBRES.....	14
CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE.....	15
CHAPITRE 11 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1	17
CHAPITRE 12 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2	18
CHAPITRE 13 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3	19
CHAPITRE 14 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS LIBRE/4.....	20
CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE DUO.....	21
CHAPITRE 16 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS.....	22
CHAPITRE 17 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS	23

CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES ÉPREUVES

Les arbitres désignés pour arbitrer les compétitions sont susceptibles d'être modifiés avant le championnat.

JOUEURS ADMIS AUX COMPÉTITIONS

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au Comité Midi-Pyrénées, et à jour de leur cotisation annuelle.

Pour les championnats triplettes et quadrettes, l'ordre des compétitions, sauf exception et après accord du président de zone, sera le suivant :

1 - Championnat Comité 1^{ère} division

2 - Championnat Comité 2^{ème} division

3 - Championnat Comité 3^{ème} division

- Le délai minimum de 15 jours entre chaque division est à respecter
- La participation à un autre championnat d'une triplette ou quadrette (ou d'un de ses membres) **déjà qualifiée** entraîne d'office la perte de cette qualification.
- Si un remplaçant D1 joue un championnat D2 ou D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D1.
- De même, si un remplaçant D2 joue un championnat D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D2

REGLES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi.

Elle est obligatoire : voir la date limite pour chaque compétition sur le « Règlement des compétitions ».

Toute intégration postérieure à la date limite ne sera acceptée que dans la mesure où elle facilite le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions sont à communiquer par mail ou téléphone au président de la CCR.

ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1^{ère} séance :

- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition.
- Présence obligatoire des joueurs 15 minutes avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente.

Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités pour retard sera appliqué.

- En duplicate 0,5% ou 1 PM par tranche de 5 minutes et par joueur. Après 15 minutes le joueur ou l'équipe peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus.
- En libre 100 points par tranche de 5 minutes, après 15 minutes le joueur peut être scratché l'arbitre peut faire jouer le Remplaçant prévu.

CONFIRMATION DES PARTICIPANTS A LA FINALE

Les joueurs qualifiés pour les phases finales d'une compétition devront, s'ils doivent déclarer forfait, prévenir l'arbitre (sur place), le Président de la CCR (par la suite). Tout joueur absent lors de la finale et n'ayant pas prévenu de son forfait, se verra appliquer l'article 31 du Fascicule 1.

REGLES RÉGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (limité à un défenseur en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations (sanctions applicables).
- Les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur (s'il est licencié) se verra traduit devant la chambre de discipline.

DOCUMENTS RÉGISSANT LES COMPÉTITIONS

Le règlement National, le règlement des championnats de Zone et ce document, sont les documents de base régissant les compétitions du Comité Midi-Pyrénées. **Ils prévalent dans l'ordre indiqué ci-dessus.**

MODALITÉS DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Pour toutes les épreuves, le nombre de joueurs qualifiés pour la séance ou le tour suivant est susceptible d'évoluer en fonction d'impératifs techniques, par exemple :

- Le nombre de participants à la ½ finale est inférieur au nombre de qualifiés.
- Le nombre élevé de participants à la ½ finale provoquerait l'élimination de plus de 50% des joueurs. Le nombre de participants à la 1^{ère} séance provoque des tables incomplètes ou des tables relais.
- Le nombre de joueurs présents est inférieur au nombre de joueurs qualifiés.
- etc....

Pour toutes les compétitions, sauf la coupe de France, si l'application de l'ensemble des règlements laisse subsister un cas d'égalité parfaite, l'avantage sera donné au joueur ou à la formation qui comporte le joueur le mieux placé au classement national.

Les seules modifications admises, au jour de l'épreuve, sont celles imposées par des impératifs techniques et à l'initiative de l'arbitre **avec l'aval du président de la commission compétition régionale**. La décision doit être prise dans le ¼ d'heure suivant le problème et prononcée par le président du comité ou son représentant.

Toute autre modification est soumise à l'approbation préalable du Président de zone.

PRIME A LA QUALIFICATION

La prime à la qualification des joueurs qualifiés pour les phases finales des championnats de France sera distribuée sur le lieu du championnat.

La prime ne concerne pas les qualifiés sur place.

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline
- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.
- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. L'arbitre pourra le cas échéant sanctionner les contrevenants.

INDICE DE VALEUR POUR LES EPREUVES TRIPLETTE ET QUADRETTE :

BAREME indices de valeurs			
Première série Nationale	100	Troisième série Pique	6
Première série Pique	98	Troisième série Cœur	6
Première série Cœur	96	Troisième série Carreau	6
Première série Carreau	56	Troisième série Trèfle	6
Première série Trèfle	45	Quatrième série Pique	5
Deuxième série Pique	14	Quatrième série Cœur	5
Deuxième série Cœur	11	Quatrième série Carreau	5
Deuxième série Carreau	8	Quatrième série Trèfle	5
Deuxième série Trèfle	7	Non classé	5